



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté n° 17-07/33-PREF-CAB du 5 juillet 2017
portant autorisation de surveillance sur la voie publique par la société de sécurité privée
"SECURITE 50" à l'occasion du Festival du Thé Vert à Nogent-le-Rotrou
prévu les 7 et 8 juillet 2017**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu la décision n° AUT-01-2017-03-31-A-00037500 du 31 mars 2017 portant délivrance de l'autorisation d'exercer des missions de gardiennage ou de surveillance n° AUT-050-2116-03-31-20170342130 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité à la société "SECURITE 50" sise 50 ZI Espace Fernand Finel, 50430 LESSAY ;

Vu la demande présentée le 4 juillet 2017 par Monsieur Didier LEBEURY, gérant de la société SECURITE 50 tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage à l'occasion du Festival du Thé Vert à Nogent-le-Rotrou de 19 heures à 7 heures le vendredi 7 juillet 2017 et le samedi 8 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Nogent-le-Rotrou du 5 avril 2017 portant d'une part, autorisation à Monsieur Vincent LOIL demeurant 8 place Sully à Nogent-le-Rotrou, président de l'association L'ARROSOIR d'organiser " le Festival du Thé Vert " sur le site du Théâtre de Verdure à Nogent-le-Rotrou et d'autre part, portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement lors de cette manifestation se déroulant les 7 et 8 juillet 2017 ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- A R R Ê T E -

Article 1 :

Dans le cadre de la manifestation "Festival du Thé Vert" des 7 et 8 juillet 2017 à Nogent-le-Rotrou, la société "SECURITE 50", sise 50 ZI Espace Fernand Finel, 50430 LESSAY, est autorisée à assurer une mission de sécurisation des accès du camping, rue des Viennes à Nogent-le-Rotrou, de 19 heures à 7 heures le vendredi 7 juillet 2017 et le samedi 8 juillet 2017

Article 2 :

Cette surveillance pourra être assurée par :

Monsieur Dylan FERAY	Monsieur Thomas FERAY
-----------------------------	------------------------------

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}

Article 3 :

le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir et le commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**


Christophe LANTERI